

NÉGOCIER ET FAIRE HOMOLOGUER UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE



Le jeudi 18 avril 2024



Roanne dans les locaux de la Fédération (salle ovale, premier étage)



Accueil café : 9h45



Conférence : 10h

Si les conditions de recours à la rupture conventionnelle sont remplies, encore faut-il respecter les règles encadrant sa conclusion.

Entretien(s), signature, délai de rétractation puis demande d'homologation, chaque étape doit être scrupuleusement respectée sous peine d'annulation de la convention.

Les points de vigilance relatifs à cette procédure vous seront donc présentés.

Cette conférence sera animée par **Matthieu PORTAFAIX** (juriste social BTP Loire).

Ordre du jour :

- Quelles règles suivre en matière d'entretien ?
- Comment formaliser la convention ?
- Comment exercer le droit de rétractation ?
- Quelle est la procédure d'homologation ?

Lien inscription

Contact : PORTAFAIX Matthieu - 04 77 42 36 88 / 06 33 60 75 26 – portafaixm@d42.ffbatiment.fr